

MCPA ESTER 500

HERBICIDE

COMMERCIAL

ATTENTION

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: MCPA 500 g/L (sous forme d'esters iso-octyliques mélangés)

N° D'HOMOLOGATION 22199

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-265-4624

CONTENU NET: 10L

Avis de modification

16291

09/05

15-MAR-2007

DATAPAK

GROUPE 4 HERBICIDE

MCPA ESTER 500

HERBICIDE

COMMERCIAL

ATTENTION

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: MCPA 500 g/L (sous forme d'esters iso-octyliques mélangés)

N° D'HOMOLOGATION 22199

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-265-4624

CONTENU NET: 10L

Avis de modification

16291

09/05

MODE D'EMPLOI

Le MCPA ESTER 500 peut être employé pour supprimer la plupart des mauvaises herbes à larges feuilles dans le blé, l'avoine, l'orge, le seigle, les pâturages et les terrains incultes.

Appliquez le MCPA ESTER 500 dans la quantité d'eau requise pour profiter d'une répartition uniforme. Pulvériser la solution à basse pression (de 200 à 350 kPa) par temps chaud, alors que les mauvaises herbes sont jeunes et poussent activement. Voyez la remarque sous le tableau de dosage.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à MCPA ESTER 500, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à MCPA ESTER 500 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le MCPA ESTER 500 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Technical Service au 800-265-4624 ou à www.uap.ca.

PRÉPARATION DE LA SOLUTION D'ARROSAGE: Versez la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur, puis ajoutez le MCPA ESTER 500 tout en l'agitant. Finalement, versez-y le reste de l'eau sans cesser de l'agiter. Cette agitation est nécessaire pour assurer l'uniformité du mélange de pulvérisation.

AVERTISSEMENT: Si le MCPA ESTER 500 doit être utilisé avec de l'huile (comme pour une application aérienne), prévenez toute infiltration d'eau dans le MCPA ESTER 500 lui-même ou dans le mélange obtenu.

Mélanger l'ESTER DE MCPA 500 à la quantité d'eau qu'il faut pour obtenir une distribution uniforme. Utiliser, par hectare, 50 à 200 L d'eau (selon la culture) par voie terrestre et 30 L d'eau par voie aérienne. Pulvériser à faible pression (200 à 350 kPa), par temps chaud, quand les mauvaises herbes sont jeunes et en pleine croissance. (Voir la remarque sous le tableau des doses.)

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI - APPLICATION AÉRIENNE [sur les céréales, le lin (Ne pas employer sur les variétés à basse teneur en acide linoléique), les pâturages et les terres non en culture] Prendre les précautions nécessaires:

- * Utiliser assez d'eau pour distribuer uniformément le produit.
- * Éviter d'appliquer ce produit directement sur les eaux et ne pas le laisser y dériver. Ne pas contaminer les eaux lors du nettoyage du pulvérisateur ni lors de l'élimination des résidus.
- * Appliquer au moins 30 L de bouillie par hectare. Employer une pression de 235 kPa ou moins à la rampe. Placer les buses de façon à ce que les gouttelettes ne pénètrent pas dans le tourbillon à l'extrémité des ailes.
- * Ne pas pulvériser ce produit directement sur les cultures, sur les autres plantes à feuilles larges désirables ni sur les espèces non visées, ne pas le laisser entrer en contact direct avec elles et ne pas laisser le brouillard de pulvérisation dériver sur elles.
- * Les grosses gouttes risquent moins de dériver, donc choisir ou configurer les buses de façon à minimiser la formation de fines gouttelettes. Ne pas orienter les buses vers l'avant dans le courant d'air, et ne pas augmenter le volume de pulvérisation en augmentant la pression des buses. Lors de la pulvérisation, ne pas employer une pression et des buses produisant de fines gouttelettes (brouillard) qui risquent davantage de dériver. Pour réduire la dérive de ce produit, on peut y associer un épaississant ou un retardateur de dérive.
- * Ne pas utiliser des humains comme signaleur.
- * Éviter la dérive: Ne traiter que si le risque de dérive est nul ou minime. Même si elle n'est pas visible, une faible quantité de bouillie pulvérisée peut causer de graves dégâts aux cultures sensibles et endommager les habitats sensibles non visés. Il faut détecter le déplacement de l'air, le décroissement de la température avec l'élévation de l'altitude ou l'inversion de la température (la stabilité de l'air) au moyen de ballons, d'une colonne de fumée continue sur la surface à traiter, ou à proximité, ou d'un générateur de fumée sur le pulvérisateur. Si la fumée forme des couches ou indique qu'il y a un risque de dérive, ne pas traiter.
- * ZONES TAMPONS: Des zones tampons appropriées doivent être prévues entre les aires d'application et les systèmes aquatiques ainsi que les habitats fauniques significatifs.
- * Ne pas traiter quand la vitesse du vent est supérieure à 10 km/h.
- * Ne pas pulvériser près des plantes sensibles par calme plat. Un <<nuage>> de gouttelettes en suspension peut y dériver si le vent se lève.
- * Ne pulvériser que lorsque le vent souffle dans le sens contraire des cultures sensibles, des brise-vent et des jardins.

TRAITEMENT DE PETITS ENDROITS: Lorsque vous appliquez le MCPA ESTER 500 avec un pulvérisateur portatif pour effectuer des applications localisées sur des mauvaises herbes comme des chardons, mélangez 20 mL de MCPA ESTER 500 dans un litre d'eau. Mélangez bien cette solution et mouillez parfaitement le feuillage des mauvaises herbes.

SUPPRESSION SÉLECTIVE DES MAUVAISES HERBES DANS LES PETITS GRAINS: N'utilisez jamais cet herbicide sur une céréale qui a été semée avec une légumineuse, particulièrement s'il s'agit de luzerne ou de méliot, si cette légumineuse ne peut pas tolérer de dommages. Les céréales semées à l'automne doivent être traitées au printemps, après le plein tallage mais avant le commencement de l'épiage. Les mauvaises herbes ne sont pas toutes également sensibles au MCPA ESTER 500 et on ne peut pas toutes les réprimer de façon satisfaisante dans les cultures. Les mauvaises herbes peuvent être divisées en cinq catégories. La quantité de MCPA ESTER 500 à utiliser dépendra de la vulnérabilité des mauvaises herbes et du degré de tolérance des cultures. Consultez le tableau qui suit.

TABLEAU DE DOSAGE

LES MAUVAISES HERBES ET LEUR SENSIBILITÉ AU MCPA ESTER 500	BLÉ, AVOINE, ORGE, SEIGLE (sans culture abritée) Quantité de MCPA ESTER 500 par hectare	LIN
Groupe 1 -Très vulnérable: Moutarde des champs	550 mL	550 mL
Groupe 2 - Vulnérable: Chénopode blanc, petite herbe à poux, sisymbre élevé, neslie paniculée, vélar fausse giroflée, herbe puante		700 mL 700 mL
Groupe 3 - Modérément vulnérable: Anserine de Russie, plantain commun, radis sauvage, bourse-à-pasteur, bardane, tournesol, sarrasin		975 mL (975 mL)*

TABLEAU DE DOSAGE

LES MAUVAISES HERBES ET LEUR SENSIBILITÉ AU MCPA ESTER 500	BLÉ, AVOINE, ORGE, SEIGLE (sans culture abritée) Quantité de MCPA ESTER 500 par hectare	LIN
Groupe 4 - Modérément résistant: Chardon des champs, patience crépue, laiteron potager, liseron, amarante à racine rouge, renouée, pissenlit des champs, ortie royale, prèle	(1,5 L)*	
Groupe 5 - De plantes vivaces - répression du sommet seulement: Soude roulante, laiteron des champs, spargoute des champs, euphorbe érule, centaurée rampante	(2 L)*	

REMARQUE: Les quantités recommandées sur le tableau ci-dessus devraient être augmentées de 33 pour cent si les conditions de croissance sont pénibles et à mesure que les mauvaises herbes vieillissent.

*On peut utiliser les quantités entre parenthèses lorsque la récolte peut supporter de légers dommages. La suppression obtenue compense habituellement ces avaries.

PETITES GRAINES - AVOINE - Comme l'avoine a démontré sa tolérance du MCPA ESTER 500 à toutes les étapes de sa croissance sauf durant sa floraison, cet herbicide peut être utilisé dès que les conditions l'exigent.

BLÉ, ORGE ET SEIGLE: Le MCPA ESTER 500 est utilisé pour la suppression des mauvaises herbes vulnérables dans le blé, l'orge et le seigle. Les traitements peuvent être effectués à partir du stade des 3 feuilles déployées jusqu'au stade de la paille précoce, puis de nouveau à partir du lait jusqu'à la pleine maturité. Les traitements effectués entre la levée de terre et le stade de 3 feuilles peuvent causer certains dommages à la céréale cultivée, qui sont toutefois plus rares avec le MCPA ESTER 500 qu'avec le 2,4-D. On vous déconseille de traiter ces céréales à la fin du printemps, alors qu'elles ont atteint le stade de l'éperon.

LIN: (Ne pas employer sur les variétés à basse teneur en acide linoléique) Traitez le lin avec le MCPA ESTER 500 à partir du moment où il a 5 cm de hauteur jusqu'à ce que ses boutons commencent à se former.

LUZERNE, TRÈFLE ALSIKE OU TRÈFLE ROUGE ÉTABLI: Pour réprimer la barbarée vulgaire et les autres mauvaises herbes annuelles d'hiver qui sont vulnérables, effectuez une pulvérisation avec 1 à 1,5 litre de MCPA ESTER 500 par hectare. Cette application doit être faite très tôt au début du printemps, avant que le trèfle ou la luzerne n'ait commencé à pousser.

CHAUMES DE CÉRÉALES, PATURAGES (sans légumineuses), BORDS DE ROUTES, TERRAINS INCULTES: Appliquer en période de pleine croissance (habituellement en mai, juin et/ou septembre). Bien pulvériser en utilisant 1,7 à 3,4 litres de produit par hectare dans 100 à 300 litres d'eau. (Utiliser la dose la plus élevée sur les mauvaises herbes vivaces; un deuxième traitement peut être nécessaire). Le fait de herser les chaumes de céréales et de pulvériser après la repousse peut aider à la répression. Ne pas appliquer sur des graminées et des pâturages qui viennent d'être ensemencés jusqu'à ce qu'ils soient établis. Il est possible que les plantes toxiques pour le bétail: (ex.: séneçon jacobée carotte à Moreau, ciqué maculée, zigadène) apparaissent plus appétissantes et qu'elles soient consommées plus facilement après un traitement au MCPA. Des mesures préventives doivent être prises lorsque ces plantes sont présentes. On ne doit pas laisser paître le bétail dans la zone traitée jusqu'à ce que les plantes toxiques soient enlevées, mortes ou qu'elles aient repris une croissance normale. Sous de bonnes conditions de croissance et d'humidité, une pulvérisation peut être faite jusqu'à deux semaines avant la gelée.

SUPPRESSION DE LA VÉGÉTATION LIGNEUSE (non-pâturable): Appliquer en période de pleine croissance (habituellement mai, juin et/ou septembre). Appliquer 2,2 à 4,4 litres de produit par hectare dans 100 litres d'eau ou plus par hectare. Utiliser la dose la plus faible pour les espèces qui sont plus sensibles telles que le cerisier à grappes, la symphorine de l'Ouest et le saule.

Pulvériser les broussailles jusqu'à 3 mètres de hauteur après que le feuillage soit bien développé. Les applications faites après que les feuilles soient bien déployées donnent les meilleurs résultats. Appliquer assez de bouillie pour bien mouiller toutes les parties aériennes jusqu'au sol. Les broussailles ou les arbres de plus de 3 mètres devraient être coupés près du sol et traités lorsque la repousse a plus de 0,6 m de hauteur. Sous de bonnes conditions de croissance et d'humidité, une pulvérisation peut être faite jusqu'à deux à trois semaines avant la gelée.

TABLEAU DE MÉLANGE

QUANTITÉ TELLE QUE RECOMMANDÉE	LITRES DE MCPA ESTER 500 DE À VERSER DANS LE RÉSERVOIR D'UN PULVÉRISATEUR À CONTENANCE DE			
	1000 L	670 L	540 L	450 L
Litres/hectare				
0,55	12,8	8,5	6,8	5,7
0,7	15,8	10,7	8,5	7,1
0,975	22	14,9	11,9	9,9
1,5	31,8	21,3	17,1	14,3
2	47,6	32	25,6	21,4

*En supposant que le pulvérisateur devra avoir un débit de 45 litres de mélange final par hectare.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. On ne doit jamais appliquer directement le MCPA ESTER 500 ni le laisser dériver sur des légumes, fleurs, vignes, arbres, fruitiers, arbustes d'ornement ou autres plantes utiles qui sont sensibles au MCPA ESTER 500 ou à des produits semblables, car même en quantité minime, sa bouillie pulvérisée pourrait les endommager sérieusement durant leur période de croissance ou de dormance (les pulvérisations à grosses gouttelettes ont moins tendance à dériver). Par conséquent, on ne devrait l'appliquer avec un avion, un pulvérisateur terrestre ou un vaporisateur portatif que lorsqu'il n'y a aucune possibilité de dérive. Comme les vapeurs des esters que contient le MCPA ESTER 500 peuvent avarier les plantes vulnérables qui poussent à proximité, utilisez-le seulement quand sa pulvérisation ne présente aucun danger pour les plantes utiles.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Des quantités excessives MCPA dans le sol peuvent empêcher temporairement la germination des graines et la croissance des plantes.

Pour éviter d'endommager des plantes utiles, vous ne devez jamais ranger, manipuler ni appliquer d'autres produits chimiques agricoles avec les mêmes contenants ou appareils que vous avez utilisés pour le MCPA ESTER 500. N'entreposez jamais cet herbicide près d'engrais, de semences, d'insecticides ou de fongicides. Ne contaminez jamais les fossés d'irrigation ni l'eau qui sert à des fins domestiques.

Les circonstances locales affectent l'emploi des herbicides. Les spécialistes en agriculture de la province publient des recommandations qui tiennent compte des conditions locales. Assurez-vous que ce produit est utilisé conformément à tous les règlements applicables.

Laisser 7 jours entre l'application du produit et l'utilisation pour la pousse ou le foin.

Avis de modification

ATTENTION: Cause une irritation de la peau et des yeux. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever et laver les vêtements et les souliers contaminés avant de les remployer.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org.

PREMIERS SOINS

En cas de contact les yeux, les rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes et recourir à des soins médicaux. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir et recourir à des soins médicaux ou appeler une centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

15-MAR-2007

Front

GROUPE 4 HERBICIDE

MCPA ESTER 500

HERBICIDE

COMMERCIAL

ATTENTION

POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: MCPA 500 g/L (sous forme d'esters iso-octyliques mélangés)

N° D'HOMOLOGATION 22199

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

UNITED AGRI PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-265-4624

CONTENU NET: 10L

Avis de modification

16291

09/05

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. On ne doit jamais appliquer directement le MCPA ESTER 500 ni le laisser dériver sur des légumes, fleurs, vignes, arbres, fruitiers, arbustes d'ornement ou autres plantes utiles qui sont sensibles au MCPA ESTER 500 ou à des produits semblables, car même en quantité minime, sa bouillie pulvérisée pourrait les endommager sérieusement durant leur période de croissance ou de dormance (les pulvérisations à grosses gouttelettes ont moins tendance à dériver). Par conséquent, on ne devrait l'appliquer avec un avion, un pulvérisateur terrestre ou un vaporisateur portatif que lorsqu'il n'y a aucune possibilité de dérive. Comme les vapeurs des esters que contient le MCPA ESTER 500 peuvent avarier les plantes vulnérables qui poussent à proximité, utilisez-le seulement quand sa pulvérisation ne présente aucun danger pour les plantes utiles. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Des quantités excessives MCPA dans le sol peuvent empêcher temporairement la germination des graines et la croissance des plantes.

Pour éviter d'endommager des plantes utiles, vous ne devez jamais ranger, manipuler ni appliquer d'autres produits chimiques agricoles avec les mêmes contenants ou appareils que vous avez utilisés pour le MCPA ESTER 500. N'entrez jamais cet herbicide près d'engrais, de semences, d'insecticides ou de fongicides. Ne contaminez jamais les fossés d'irrigation ni l'eau qui sert à des fins domestiques.

Les circonstances locales affectent l'emploi des herbicides. Les spécialistes en agriculture de la province publient des recommandations qui tiennent compte des conditions locales. Assurez-vous que ce produit est utilisé conformément à tous les règlements applicables.

Laisser 7 jours entre l'application du produit et l'utilisation pour la pousse ou le foin.

ATTENTION: Cause une irritation de la peau et des yeux. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau et les vêtements. Enlever et laver les vêtements et les souliers contaminés avant de les reemployer.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1 866 375 4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org.

PREMIERS SOINS

En cas de contact les yeux, les rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes et recourir à des soins médicaux. Laver la peau avec du savon et beaucoup d'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir et recourir à des soins médicaux ou appeler une centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrez un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette.

L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Avis de modification

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))